



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE PORTANT SUR LA FERMETURE
TEMPORAIRE DU PARC PIERRE PECOURT**
Arrêté de Police N°68/2018 du 31 août 2018

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer la sécurité du public lors de la création d'un
espace multisports par la société Camma dans le Parc PIERRE
PECOURT.*

ARRETE

- ARTICLE 1** *Des travaux de création d'un espace multisports seront entrepris à compter du lundi 03 septembre 2018 et pour une durée de 5 jours dans le Parc Pierre Pécourt.*
- ARTICLE 2** *Pendant toute la durée des travaux, le Parc Pierre Pécourt sera fermé au public.*
- ARTICLE 3** *La société Camma Sport domiciliée Manoir de la Chèze 35380 Plélan-le-Grand
Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des services techniques
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
Le 31 août 2018*

*Le Maire,
Maryline Lucas*

